



CIRCULAIRE N° 2065/MPMBPE/DGD du 05 FEV. 2020

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Extension de la procédure de transbordement simplifié  
des marchandises conteneurisées au Port de San Pedro

**Réf. :** Circulaire n° 1789/MPMBPE/DGD du 16 juin 2016

Aux termes de ma circulaire n° 1789 en date du 16 juin 2016 visée en référence, j'informais des aménagements apportés à la procédure de transbordement simplifié des marchandises conteneurisées au Port d'Abidjan.

Je précisais notamment que, dans l'attente de l'extension de la procédure ainsi aménagée au Port de San-Pédro, les opérations de transbordement simplifié des marchandises conteneurisées continueraient d'y être réalisées conformément aux dispositions de ma circulaire n° 1605/MPMEF/DGD du 10 mai 2013

Par la présente, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que **la nouvelle procédure de transbordement simplifié des marchandises conteneurisée, telle qu'édictée par ma circulaire n° 1789/MPMBPE/DGD du 16 juin 2016 susvisée, est désormais étendue au Port de San Pedro.**

Par conséquent, les dispositions de ma circulaire n° 1605/MPMEF/DGD du 10 mai 2013, jusque là en vigueur au Port de San Pedro, sont abrogées.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- MPMBPE/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- PAA
- PASP
- OIC
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



**General DA Pierre A.**  
Officier de l'Ordre National